

# Bulletin provincial



---

N° 05

2018

6 FEVRIER

---

Service des Examens provinciaux

## EXAMENS PROVINCIAUX

---

**OBJET :**     *Constitution, sur examen d'aptitudes, d'une réserve de recrutement d'Attaché(e) spécifique (A4sp) - Conseillers en Prévention aspects psychosociaux pour le département psychosocial du Service Interne de Prévention et de Protection au Travail (SIPPT)*

### Recrutement

#### **1) Conditions de participation :**

- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Posséder 1 diplôme de l'enseignement universitaire (Master en Science Psychologique ou Science du Travail) associé à un Master complémentaire conjoint en Gestion des Risques et Bien-être au Travail ;
- Avoir acquis la formation spécifique de Conseiller en Prévention Spécialisé ;
- Posséder une expérience de minimum 5 ans comme Conseiller en Prévention aspects psychosociaux.

#### **Remarque :**

Toute personne présentant un handicap peut demander des aménagements raisonnables de la procédure de recrutement. Elle doit mentionner ceci au moment de son inscription à l'examen en donnant un maximum de détails sur les difficultés rencontrées et indiquer également les aménagements qui pourraient aider à les surmonter.

## **2) Profil de la fonction d'Attaché(e) spécifique (A4sp) - Conseillers en Prévention aspects psychosociaux (SIPPT / Département psychosocial) :**

### **✓ Présentation du Service Interne de Prévention et de Protection au Travail, et plus particulièrement du département psychosocial :**

Le SIPPT conseille et aide dans la mise en œuvre des mesures de prévention et de protection au travail pour toutes les Institutions provinciales.

#### **• Missions du département psychosocial (liste non-exhaustive) :**

- Réaliser les analyses de risques a priori et a posteriori ;
- Participer via les comités de suivi à la bonne mise en œuvre des mesures de prévention et de protection ;
- Assurer l'accueil, l'écoute et le conseil lors des demandes d'interventions psychosociales individuelles ou collectives, qu'elles soient formelles ou informelles ;
- Aider dans la gestion collective des assuétudes ;
- (In)Former le personnel quant aux risques psychosociaux et aux divers moyens de prévention et de protection ;
- Participer au Plan Global de Prévention et de Protection ;
- Intervenir auprès des agents lors des incidents critiques ;
- Accompagner lors de coaching individuels les membres du personnel et lignes hiérarchiques ;
- Assurer une veille législative quant aux changements légaux pouvant influencer sur la gestion des risques psychosociaux ;
- Etc.

#### **✓ Descriptif activités-compétences (liste non-exhaustive) :**

##### Compétences transversales :

- Connaître l'institution provinciale ;
- Utiliser les ressources mises à disposition (matériel, ...) ;
- Maintenir à jour ses compétences ;
- Respecter les règles de déontologie, d'éthique et les limites professionnelles ;
- Collaborer à la gestion de l'information et de la communication au sein de l'institution ;
- Organiser son temps efficacement ;
- Veiller au respect des valeurs de l'institution provinciale et à leur traduction dans le quotidien de travail.

##### Compétences spécifiques :

- Gestion de projets (comité de pilotage pour les interventions collectives) ;
- Dynamique d'équipe ;

- Connaissance de la législation sociale ;
- Connaissance des règles en matière de statut et de règlement provincial ;
- Connaissance approfondie et pratique de la législation relative au Bien-être au Travail et celle relative à la prévention des risques psychosociaux ;
- Connaissance des diverses techniques d'entretien et de recadrage ;
- Connaissance et expérience dans la gestion collective des assuétudes ;
- Connaissance de l'outil informatique (Lotus, Suite Office : Excel, Word, PowerPoint,...)
- Capacités rédactionnelles ;
- Rigueur et organisation du travail ;
- Capacités aisées de communication orale et écrite ;
- Etc.

### **3) Programme des matières et déroulement des épreuves :**

Une première **épreuve écrite générale et éliminatoire** portant sur les matières suivantes :

- Organisation et fonctionnement de la Province de Hainaut (Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - *Matières disponibles sur : [www.hainaut.be](http://www.hainaut.be) et <https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=7522>*) ;
- Plan Stratégique et Opérationnel « ADhésion 2.0 » : les missions, les valeurs, les axes stratégiques,... (*Matières disponible sur : [www.hainaut.be](http://www.hainaut.be)*) ;
- Expression écrite : compréhension et argumentation de diverses problématiques relatives aux métiers et aux stratégies de l'administration (recherches personnelles) ;
- Principes généraux du management et de la gestion d'équipe (recherches personnelles) ;
- Analyse de situation et réflexions en lien avec la psychologie organisationnelle ;
- Etc.

Une seconde **épreuve orale spécifique et décisive** consistant en un entretien à « bâtons rompus » avec les membres du jury destiné à apprécier la motivation ainsi que le profil du candidat à répondre aux exigences de la fonction à exercer.

Pour réussir l'examen et être intégré dans la réserve de recrutement, le candidat doit obtenir 60% minimum des points à l'épreuve écrite et être déclaré apte à exercer la fonction suite à l'épreuve orale.

#### **✓ Composition du jury :**

- Présidente : Sophie DURIEUX, Inspectrice générale (STS / IGRH) ou son délégué ;

- Membres : Serge MARLIER, Directeur (SIPPT), Lidwina HORLAIT, Responsable du Département Psychosocial (SIPPT), Marie-France DUBOISDENGHIEN, Chef de Division (Direction générale provinciale) ou leurs délégués et/ou des experts externes ;

- Secrétariat : Grégory MISTIAEN, Chef de Division (STS/IGRH/ Service des Examens) ou son délégué.

**Remarque :** conformément à l'article 5 du règlement des examens provinciaux, selon les nécessités, le nombre de membres de ces différents jurys pourra être réduit ou augmenté et un ou plusieurs d'entre eux remplacés par des personnalités particulièrement qualifiées en raison de leur compétence ou de leur spécialisation.

#### **4) Rémunération annuelle brute indexée (à ce jour) :**

MIN: 26.276,72 €                      MAX: 39.291,22 €

Traitement annuel brut, à l'index 1.6734, pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (10 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années). Perspectives de statutarisation et d'évolution de carrière.

#### **5) Dépôt des candidatures :**

Les candidats voudront bien adresser leur lettre de candidature, un curriculum vitae (CV), une copie du diplôme et une photocopie recto-verso de la carte d'identité au Service des Examens provinciaux, (Delta-Hainaut, Avenue du Général de Gaulle 102, 7000 Mons), pour le 23/02/2018 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Vos données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation des examens provinciaux.

#### **6) Remarques particulières :**

Aucun échange de correspondance n'aura lieu entre le dépôt des candidatures et la convocation aux épreuves. Par contre, les candidats qui ne réunissent pas les conditions requises pour l'admission à l'examen seront informés du motif du rejet.

La durée de validité des réserves de recrutement constituées à l'issue de ces examens est fixée à deux ans et peut être prorogée au maximum d'un terme égal.

Sur demande écrite, les personnes inscrites dans une réserve antérieure ou une réserve dont la durée de validité est venue à échéance peuvent être dispensées de tout ou partie des épreuves de recrutement.

Les lauréats d'examen organisés par le SELOR ou par les organismes publics hennuyers peuvent être dispensés de tout ou partie des épreuves des examens de recrutement dans la mesure où il s'avère qu'une similitude existe tant au niveau des matières reprises au programme des épreuves qu'au niveau de la difficulté de celles-ci et ce pour autant que la durée de validité soit toujours d'actualité auprès de l'organisme à l'origine de l'examen. La dispense est accordée par le Collège provincial sur base d'un avis motivé du Service des Examens provinciaux chargé d'apprécier l'équivalence des épreuves.

Les lauréats ayant participé indûment aux épreuves d'aptitudes ne pourront être inscrits dans la réserve de recrutement.

En cas de recrutement, les lauréats devront produire des documents tels qu'un extrait d'acte de naissance timbré, un certificat de bonnes conduites, vie et mœurs, une copie du diplôme requis (sur base de l'original à présenter lors de la signature du contrat), etc.

Si ces documents révèlent que les conditions nécessaires ne sont pas réunies à ce moment, ils ne pourront se prévaloir d'avoir participé aux épreuves d'aptitudes.

Le 26 janvier 2018

*Le Directeur général provincial,  
P. MELIS*